

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 3 août 2023 Par suite d'une convocation en date du 27 juillet 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 3 août 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 8 Votants : 12 Délibération n°D_2023_08_03_03</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, M. Christophe Piazzoni, M. Norbert Regard</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Pierrette Baton Marechal à Mme Anne-Marie Cecon, Mme Carole Chen à M. Christophe Piazzoni, M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé, Mme Josiane Masson à M. Louis Buda Absent excusé : / Absent : M. Jean-Philippe Gecchele</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Anne-Marie Cecon est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Travaux de renouvellement du réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) du hameau Sous Molières - Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de renouveler le réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) du hameau Sous Molières.

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Monsieur le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

Il s'agit de travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable existante qui visent à améliorer le rendement du réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de la commune.

La réalisation de ces travaux fait suite aux préconisations du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (SDAEP).

2 - Le montant prévisionnel du marché

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 331 200.00 € H.T. soit 397 440.00 € T.T.C..

3 - Procédure envisagée

Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée.

4 - Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s).

5 - Décision


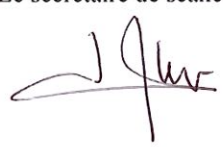
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité et à mains levées :

♦ **D'AUTORISER** à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à une procédure adaptée dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) du hameau Sous Molières et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

♦ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.

Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 7 août 2023	Fait à Contamine-Sarzin, le 3 août 2023
De sa publication : 7 août 2023	Le Maire, 
Et de sa mise en ligne le : 7 août 2023	Le secrétaire de séance, 
	Georges CANICATTI Anne-Marie CECCCON

